

# Créer un lien durable entre une installation de gestion de déchets et sa collectivité d'accueil

## *Valeur ajoutée à travers la conception et les processus*

C. Mays, C. Pescatore \*

Assurer une gestion sûre des déchets radioactifs à long terme présente des défis particuliers. Le principal de ces défis consiste souvent à réaliser à l'échelle locale une installation capable de remplir cette mission sur plusieurs générations. Pour ce faire, il faut que plusieurs conditions soient remplies : connaissances scientifiques et expertise technique, ressources pour mettre en œuvre la démarche convenue et volonté permanente d'accepter de vivre près d'une telle installation et de la maintenir en état. La qualité de vie de la collectivité d'accueil et l'aptitude de la société à veiller à l'avenir sur les déchets dépendent toutes deux de l'instauration d'un lien durable entre la collectivité d'accueil et l'installation.

Comme l'installation de gestion des déchets radioactifs et son site sont amenés à rester dans la collectivité d'accueil pendant de très nombreuses années, il faut qu'une relation constructive et positive soit établie avec ceux qui y résident aujourd'hui et ceux qui y résideront demain. En résumé les concepteurs de l'installation en question doivent s'efforcer de l'adapter, par sa conception, aux besoins actuels des habitants ainsi qu'à leurs ambitions et souhaits et doivent prévoir la possibilité de la modifier sans engager trop de frais pour satisfaire aux besoins et désirs des générations futures. Une installation qui dérange ou inquiète les résidents ou les visiteurs sera au mieux tolérée, mais ne sera pas acceptée ou

sera même rejetée par la collectivité. Il s'agit donc de concevoir et de réaliser une installation (et son environnement) qui ne soit pas seulement acceptée mais qui s'intègre réellement à la vie locale, voire devienne un objet de fierté pour la collectivité.

Le Forum sur la confiance des parties prenantes (FSC) de l'AEN a publié un rapport qui étudie comment parvenir à mieux intégrer une installation dans sa collectivité d'accueil et la rendre intéressante pour plusieurs générations. Le Forum a examiné les caractéristiques de conception qui seraient sources de valeur ajoutée pour la localité et la région à court et à long terme.

En règle générale, les avantages pouvant être tirés localement d'une installation de gestion des déchets radioactifs sont examinés sous l'angle des taxes perçues par la collectivité locale d'accueil et de l'ensemble des mesures de développement socioéconomiques dont celle-ci bénéficie (création d'emplois ou d'infrastructures, par exemple). Toutefois, en dehors des avantages classiques et des montants versés pour l'utilisation du terrain, peu d'études ont examiné de quelle autre manière la présence d'une installation pouvait contribuer à accroître la qualité de vie à l'échelle locale et régionale. Or, il peut s'agir d'une opération aussi simple et relativement peu coûteuse que l'application d'une peinture spéciale sur le bâtiment (comme cela s'est fait sur le site de Vandellós-1 en Espagne pour permettre à l'installation de mieux s'intégrer au paysage) ou d'un processus complexe mais enrichissant consistant à mettre sur pied des procédures d'association des collectivités locales à la conception d'un projet de gestion intégrée des déchets radioactifs (comme la formule de « partenariat local » adoptée en Belgique).

\* Mme Claire Mays ([claire.mays@oecd.org](mailto:claire.mays@oecd.org)) est consultante auprès de l'AEN. M. Claudio Pescatore ([claudio.pescatore@oecd.org](mailto:claudio.pescatore@oecd.org)) travaille dans la Division de la protection radiologique et de la gestion des déchets radioactifs de l'AEN.

## La valeur ajoutée sur le plan culturel ou de l'agrément

Au premier siècle avant Jésus-Christ, l'architecte romain classique Vitruve énonçait en quoi consistait une bonne architecture. Il affirmait qu'une structure doit présenter trois qualités : *firmitas*, *utilitas* et *venustas* : à savoir solidité ou durabilité, utilité et beauté. Ce sont aussi les qualités que l'on peut rechercher en bâtissant une installation de gestion des déchets radioactifs aussi bien sur le plan de la structure des bâtiments que pour ce que cette installation peut apporter à la collectivité locale.

Le FSC a étudié comment concevoir et réaliser des installations selon des méthodes conférant une valeur ajoutée culturelle et d'agrément à la collectivité locale et au-delà. Par valeur culturelle et d'agrément, on entend tout ce qui peut augmenter agréablement la qualité de vie, en apportant des caractéristiques telles que originalité, esthétique, commodité et portée symbolique, ou en donnant des occasions aux résidents et aux visiteurs de se rencontrer, d'apprendre, de se détendre, de s'amuser, ou encore en contribuant à améliorer à l'échelle locale le niveau d'éducation, la définition de l'image ou la capacité à résoudre des problèmes, entre autres.

Un certain nombre d'éléments fondamentaux de conception qui favorisent l'instauration d'un lien durable entre l'installation et sa collectivité d'accueil ont été mis en évidence en analysant les contributions de 32 parties prenantes (interviews, questionnaires) ainsi que l'expérience du FSC. Ces éléments comportent des caractéristiques fonctionnelles, culturelles et physiques. Ces caractéristiques tendent à maximiser les chances d'une installation d'être « adoptée » par les membres de la collectivité d'accueil, en s'intégrant, en s'adaptant et de surcroît, en contribuant directement au mode de vie local. Le rapport contient des tableaux récapitulant les caractéristiques de conception, leur valeur ajoutée potentielle pour la collectivité ainsi que les stratégies envisageables pour réaliser les caractéristiques souhaitées.

## La valeur ajoutée dérivée des caractéristiques d'ordre fonctionnel, culturel et physique

Les fonctions se rapportent aux différents usages auxquels l'installation peut être destinée. L'installation de gestion de déchets radioactifs doit répondre à son principal objectif, qui est d'assurer la gestion à long terme des déchets radioactifs, dans des conditions de sûreté et de sécurité. Une conception *multi-fonctionnelle* bien pensée peut apporter de la valeur ajoutée, en autorisant en parallèle d'autres usages adéquats qui présentent un intérêt direct pour les résidents et les visiteurs (par exemple des jardins publics avec des activités de loisir). De même, d'autres utilisations parallèles des installations de gestion de déchets radioactifs peuvent générer une valeur ajoutée scientifique. Des expériences sur la microgravité

sont menées dans le laboratoire souterrain de mine de Tono au Japon. Les services de laboratoire de l'installation El Cabril en Espagne et du WIPP aux États-Unis sont mis à disposition pour l'analyse et la surveillance de l'environnement à l'échelle régionale. De plus, lorsque l'on crée une nouvelle installation, il convient de prévoir la fin de sa durée de vie utile. Si l'on n'anticipe pas les besoins futurs, il y a des chances pour que l'installation se transforme en fardeau pour la collectivité. Une installation adaptable et flexible peut rendre des services et apporter des satisfactions durant son exploitation et rendre possible, à un coût raisonnable, le passage à une installation entièrement dédiée à la collectivité lorsque son utilisation à des fins industrielles n'est plus de mise. L'adaptabilité et la flexibilité, ainsi qu'une planification rigoureuse pour assurer la sécurité radiologique sur le site, laisseront le champ libre à plusieurs voies d'évolution et de développement possibles.

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle définit la culture comme « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». En ce sens, la culture peut être assimilée à un ensemble d'idées et de pratiques que l'on partage. La valeur culturelle réside dans les dispositions qui reflètent et renforcent les connaissances, les goûts, les aspirations, les conceptions morales ou les croyances d'une société donnée. Elle est dans tout ce qui est destiné à transmettre un patrimoine reconnu, communiquer une signification symbolique ou promouvoir des idéaux. Au rang des caractéristiques de conception d'ordre culturel, il faut mentionner l'originalité, qui signifie que l'installation est attrayante et à nulle autre pareille, et qu'elle a le potentiel de devenir objet d'admiration, de conférer une bonne réputation et d'attirer des visiteurs. Dans les caractéristiques culturelles, on trouve également la qualité esthétique et la compréhensibilité, critère selon lequel l'installation peut être rattachée à des connaissances existantes et liée à la vie de tous les jours. Autre caractéristique culturelle, la « mémorialisation » signifie que des repères physiques et culturels identifient le site et racontent son histoire, permettant aux gens de comprendre et de se souvenir de ce qui s'y trouve.

Les caractéristiques techniques assurent le niveau de protection requis (condition essentielle posée par les parties prenantes consultées pour l'étude du FSC). Les éléments de conception physiques contribuent à instaurer un sentiment de sécurité (autre attente des parties prenantes de la région et de la collectivité). Les caractéristiques de conception physiques peuvent être combinées de manière à intégrer harmonieusement l'installation dans son environnement géographique et à améliorer globalement l'agrément en augmentant son attrait et la

satisfaction générale. Par accessibilité, on entend le fait que le site et l'installation ne sont pas fermés par des barrières, mais plutôt ouverts et accueillants. Des collectivités d'accueil pressenties ont fait remarquer que si un site autorisé à fonctionner peut être librement visité, traversé ou utilisé à d'autres fins, c'est qu'il doit forcément être sûr. Il ne semble plus imposer de contraintes à l'utilisateur, ni exclure le public de façon alarmante. Il atteint l'objectif de protection sans insister sur le danger.

On ne peut pas bien sûr ouvrir au public chaque recoin d'une installation de gestion de déchets radioactifs. Les zones à accès limité pour raisons de sûreté et de sécurité n'ont pas à être conçues avec les mêmes visées d'ordre fonctionnel, culturel et physique. L'installation et le site de gestion de déchets radioactifs devront néanmoins être considérés dans leur globalité, afin de maximiser la valeur ajoutée qu'il est possible d'obtenir au prix d'un effort raisonnable.

### **La valeur ajoutée, fruit de la planification et du processus de mise en œuvre**

Les parties prenantes qui participent activement, au niveau local, aux études techniques de sites ou qui entrent dans des relations de partenariat avec les exploitants déclarent que le processus même d'élaboration des caractéristiques souhaitées pour une installation et un site de gestion de déchets radioactifs peut apporter de la valeur ajoutée à la collectivité. Le capital social – réseaux, normes et confiance – alors accumulé prépare la collectivité à affronter d'autres décisions ou problèmes. Les parties prenantes locales peuvent aussi concentrer leurs efforts sur l'identité, l'image et le profil de la collectivité. Même lorsqu'elles ne sont pas enclines à accueillir une installation de gestion de déchets radioactifs, elles peuvent saisir l'occasion d'élaborer des indicateurs de qualité de vie et de réfléchir à l'orientation qu'elles souhaitent prendre dans les années à venir. Parmi les autres avantages à retirer figure le relèvement du niveau d'instruction dans la collectivité d'accueil, suite à l'afflux de travailleurs hautement qualifiés. Dernier point non moins important, lorsque les collectivités d'accueil exigent une formation et surveillent l'aménagement et l'exploitation du site, elles renforcent leur capacité à intervenir comme gardiens officiels et établissent ainsi une autre ligne de défense en profondeur (voir l'article page suivante).

### **Une réflexion dès le départ est préférable**

Il faut du temps pour trouver de nouvelles idées, de nouvelles possibilités et pour déterminer où se situe l'intérêt des collectivités. Il est préférable d'engager une réflexion d'ensemble sur les aspects techniques et socio-économiques, ainsi que sur la valeur culturelle et d'agrément que peut apporter une installation de gestion de déchets radioactifs, dès les premiers stades de la planification, avant même que le choix du site d'implantation de l'installation soit

définitivement arrêté. Les informations, les concepts et les idées résultant de cette réflexion feront partie de la base sur laquelle un partenaire local s'appuiera pour décider s'il souhaite se porter candidat à l'accueil de l'installation et prendre alors activement part aux différentes phases d'implantation finale.

Les institutions ne peuvent en règle générale pas s'engager sur la forme définitive d'une installation de gestion de déchets radioactifs, ni non plus sur la destination finale de l'installation et du site, avant qu'un site précis n'ait été choisi. D'autre part, le lien entre une collectivité et une installation ou un site dépend en partie d'événements extérieurs (notamment des performances de sûreté dans les domaines du nucléaire ou de la gestion des déchets radioactifs, des attitudes et des déclarations des acteurs politiques, etc.). Néanmoins, il est possible de se préparer valablement en effectuant des études de faisabilité et des enquêtes en sciences humaines et sociales dès le début du processus décisionnel. Cette démarche est conforme à la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU, qui a officiellement donné à de nombreux citoyens européens le droit de participer à la prise de décisions concernant leur environnement.

### **Conclusions**

Les réalités sociopolitiques étant susceptibles de différer d'un pays ou d'une région à l'autre, les bonnes pratiques dans une région n'en seront pas forcément dans une autre. La définition exacte de « valeur ajoutée » sera particulière à chaque site, et qui plus est, à chaque collectivité locale, et elle devra être élaborée en concertation avec les parties prenantes locales. Le rapport du FSC, qui espère apporter une contribution à ce débat, présente de nombreux exemples d'initiatives prises dans divers pays et contextes industriels, sachant qu'il n'existe pas de solution « universelle ».

La valeur ajoutée culturelle et d'agrément exerce directement une influence positive sur la qualité de vie de la collectivité d'accueil. Elle peut créer des avantages socioéconomiques en augmentant l'attrait d'un lieu pour les visiteurs ou les futurs résidents. Dans le meilleurs des cas, la valeur ajoutée culturelle et d'agrément engendre un cercle vertueux : elle apporte des avantages immédiats, favorise l'établissement d'un lien continu avec l'installation et renforce la collectivité lui permettant ainsi de faire face aux défis et d'améliorer sa qualité de vie dans les années à venir. Ces gains en matière de qualité de vie contribuent également à la sûreté de l'installation à long terme, en donnant à la collectivité la capacité et la volonté de rester impliquée dans la gestion de l'installation et son site, et d'en être la gardienne pour les générations futures.

Le rapport du FSC intitulé *Créer un lien durable entre une installation de gestion de déchets et sa collectivité d'accueil* est téléchargeable sur [www.nea.fr/html/rwm/fsc.html](http://www.nea.fr/html/rwm/fsc.html) ; il est également possible d'en demander un exemplaire en écrivant à [claudio.pescatore@oecd.org](mailto:claudio.pescatore@oecd.org). ■